

que de reproduire les réflexions par lesquelles notre confrère américain termine son article, réflexions qui s'appliquent aussi bien à notre pays qu'à celui pour lequel elles sont écrites :

« L'École Normale, dit-il, peut remplir de son mieux sa noble tâche, le département de l'Instruction publique peut répandre, tant qu'il voudra et avec toutes les précautions qu'il lui plaira, ses diplômes et ses circulaires, nous pouvons organiser autant d'associations et de conférences d'instituteurs qu'il nous plaira; aussi longtemps que l'on verra que le travail donné consciencieusement et l'expérience amassée avec soin, bien loin d'être une source d'honneurs et de profits, comme dans les autres professions, usent l'instituteur par l'incertitude et l'instabilité de sa condition; aussi longtemps qu'au moment où il est devenu plus habile et plus utile, il lui faudra, dans l'intérêt de sa famille, chercher un autre état de vie, tous nos efforts seront vains.

« Ce n'est point là un tableau fait à plaisir. Voyez dans le dernier rapport publié par l'Etat, sur les 1400 instituteurs de l'Illinois, combien ont pu retener deux ou trois ans la même situation? Voyez aussi combien d'hommes mûrs se comptent dans les rangs de notre profession? Est-elle uniquement faite pour être exercée par des adolescents et des jeunes filles! Tel qu'on l'a vu par le passé, l'enseignement sera toujours un simple marchepied pour arriver à quelque chose de plus honoré et de plus lucratif; à moins qu'on ne prenne quelque mesure énergique qui en fasse une carrière permanente et désirable pour toute une existence. »

**Inspection des Bureaux d'Examinateurs et Visites d'École.**

L'inspection des Bureaux d'Examinateurs, ordonnée par le Conseil de l'Instruction Publique et qui devait avoir lieu par des délégués de ce corps, est maintenant commencée. On a dû attendre nécessairement qu'il se fut écoulé un espace de temps suffisant depuis la passation du nouveau règlement pour que l'on pût constater un résultat appréciable. M. Delagrave a inspecté les Bureaux siégeant à New Carlisle et à Percé, dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé, et M. le Surintendant ceux de Kamouraska et de Rimouski. M. Dunkin doit prochainement visiter ceux des cantons de l'est, et nous espérons que, d'ici à un an, tous les bureaux auront été inspectés et qu'un rapport comparatif et détaillé de leurs opérations pourra être publié.

Les tournées d'inspection des membres du Conseil de l'Instruction Publique auront un autre excellent effet : celui de les mettre directement en contact avec les autorités locales et de leur permettre de s'assurer par eux-mêmes de la manière dont les inspecteurs d'école remplissent leurs devoirs. On répondra ainsi à la question qui se fait au sujet de ces fonctionnaires : *Quis custodiat ipsos custodes?* C'est ainsi que M. Delagrave a pu s'assurer des excellentes dispositions que l'on mettra pour l'Instruction publique dans les localités éloignées qu'il a visitées et qu'il a pu les encourager de ses conseils. M. le Surintendant a aussi profité de la circonstance pour régler plusieurs difficultés et visiter un grand nombre d'écoles et de maisons d'éducation. Parmi celles qu'il a vues avec le plus de plaisir, nous devons mentionner le Collège Industriel de Rimouski, l'Académie dirigée, au même endroit, par les Sœurs de la Congrégation, et deux des écoles élémentaires de cette paroisse; l'Académie dirigée, aux Trois-Pistoles, par les Sœurs de Jésus et Marie, et les écoles de Melle. Ambrow et de Melle. Rioux; l'école modèle tenue, à la Rivière-du-Loup, par les Sœurs du Bon Pasteur; l'Académie des garçons tenue, à Kamouraska, par M. Lindsay, et l'Académie de filles dirigée par les Sœurs de la Congrégation; enfin, les deux écoles modèles de garçons et de filles dirigées par des élèves de l'École Normale Laval, à la Malbaie, et l'école élémentaire, tenue par M. Mailloux, dans la même paroisse.

**Conférence Semi-Annuelle de l'Association des Instituteurs du District de Bedford.**

Cette conférence s'est tenue à Dunham, les 27 et 28 août dernier. M. R. W. Lang a été élu Président, le Rév. M. Smith, Vice-Président, et M. Lynch, Secrétaire et Trésorier. Un débat

très-animé a eu lieu sur une proposition ayant pour objet de déclarer que l'engagement des instituteurs devrait toujours se faire pour une année ou davantage. On sait que généralement, dans les écoles anglaises des cantons de l'est, on n'engage les instituteurs que pour une session de cinq ou six mois. Cette proposition fut adoptée et l'Assemblée se prononça unanimement contre les changements trop fréquents d'instituteurs qu'elle déclara funestes à l'enseignement. On blâma aussi l'usage de renvoyer à l'instituteur, et surtout à l'institutrice, comme une partie de son traitement, la pension gratuite chez les contribuables à tour de rôle, usage connu dans les cantons de l'est sous le nom de *boarding round system*.

Plusieurs lectures intéressantes furent faites; M. Smith traita de l'éducation de l'instituteur et des divers systèmes d'enseignement; le Rév. Dr. Nichols, Principal de l'Université de Leavenworth, de la culture simultanée de l'esprit et du cœur; le Rév. Professeur Ludwell, de la même université, de l'art de bien lire; enfin, M. Lang, des orientales communes aux instituteurs.

M. l'Inspecteur Parnelle prononça un discours, dans lequel il passa en revue divers sujets ayant rapport à l'Instruction publique, et insista sur la nécessité d'engager, à l'avance, les instituteurs pour de plus longs termes; il dit que le mode d'engagement suivi dans les townships y avait été importé des Etats-Unis et n'était pas en usage dans les paroisses franco-canadiennes. Il se prononça aussi fortement contre le *boarding round system*.

Sur l'invitation qui lui en avait été faite de la part de l'Association des instituteurs en rapport avec l'École Normale McGill, l'Assemblée décida de se joindre à cette association pour former une association de tous les instituteurs protestants du Bas-Canada, et un comité fut nommé pour prendre les mesures nécessaires pour cet objet. La conférence avait réuni, outre un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, beaucoup de commissaires et de visiteurs d'école et d'autres amis de l'éducation. Elle dura deux jours et il y eut trois séances.

**Extraits des rapports de M. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.**

(Suite.)

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur TANGRAY, pour l'année 1861.

COMTÉS DE KAMOURASKA, RIMOUSKI ET TÉMISCOUATA.

Si les progrès ne sont pas partout ce qu'ils devraient être, il y a pourtant dans l'ensemble un accroissement assez considérable, et dans le nombre des élèves qui assistent aux écoles et dans la tenue de ces dernières.

Mon district d'inspection renferme une population que le dernier recensement porte à 60,473 âmes. Par le relevé de ma dernière visite, il paraît qu'il y avait 8195 enfants inscrits sur les journaux d'école, ou qui ont reçu quelque instruction pendant le semestre. A ce nombre on peut ajouter au moins 150 enfants fréquentant des maisons d'éducation étrangères au district, soit 8345 ou 1 sur 7 1/4 de la population totale. En prenant les trois comtés qui forment mon district d'inspection séparément, on trouve les résultats suivants: Kamouraska, sur une population de 21058 âmes, envoie 3661 enfants aux écoles, c'est-à-dire un sur 5 3/4 de la population; Témiscouata fournit 2497 élèves sur une population de 18561, ou 1 sur 7 1/4, et enfin Rimouski donne 2227 enfants fréquentant les écoles sur une population de 20554, la proportion est donc de 1 sur 9.

Quant les nouveaux établissements, qui forment toute la partie est du comté de Rimouski, renferment une population plus dense et par conséquent plus en état de profiter des écoles établies, on verra que ce comté ne le cédera point à ceux qui l'avoisinent, et qu'il y a là autant, sinon plus qu'ailleurs, désir chez les parents de procurer à leurs enfants l'Instruction.

Sans plus de remarques, je passe en revue chacune des 34 municipalités dont se compose mon district d'inspection.

1. *Ste. Anne-de-la-Pocatière, No. 1.*—Huit écoles en opération, dont une dite *modèle*, bien tenue, cinq passablement bonnes, et deux fort médiocres. 231 enfants fréquentent ces écoles, avec une assistance quotidienne de 195. Il y a ici une grande négligence chez les contribuables à payer les cotisations scolaires. Cette négligence est rendue à un point intolérable. La presque totalité des contribuables ne paie ses cotisations qu'après que l'année scolaire est terminée. On conçoit quel préjudice peut porter un tel état de choses aux instituteurs qui travaillent ainsi toute l'année sans